

Projet pédagogique

Les Parpallous



2026/2029

Sommaire

1. Présentation générale	Page 3
⊗ L'organisateur	
⊗ L'environnement	
⊗ Le public accueilli	
⊗ L'aménagement des structures	
⊗ Les horaires de la structure	
⊗ Les modalités d'inscription	
⊗ Composition de l'équipe pédagogique	
 2. Directives des différents projets	 Page 6
⊗ Le projet éducatif de territoire (PEDT)	
⊗ Notre projet pédagogique	
 3. Projet de fonctionnement	 Page 8
⊗ Les temps périscolaires	
⊗ Les vacances	
⊗ Une journée type d'accueil périscolaire mercredi et accueil de loisirs vacances	
⊗ La vie quotidienne	
⊗ Contacts	
 4. Equipe encadrante	 Page 12
 5. Critères d'évaluation du projet	 Page 13
 6. Annexes	 Page 14
⊗ Les mini camps	
⊗ L'organisation d'une sortie	
⊗ La sécurité des mineurs accueillis	
⊗ Le temps de préparation et de réunion	
⊗ Le « non négociable » et les règles de vie	

1 – Présentation générale

⚙ L'organisateur

La commune de La Chevallerai compte 1569 habitants. La mairie, composée de 22 agents dédie 60 % de ses effectifs au service à l'enfance. Ce service gère différents dispositifs destinés aux enfants de 3 à 11 ans, comprenant l'accueil de loisirs pendant les périodes extra-scolaires et l'accueil périscolaire durant les jours scolaires, y compris le mercredi.

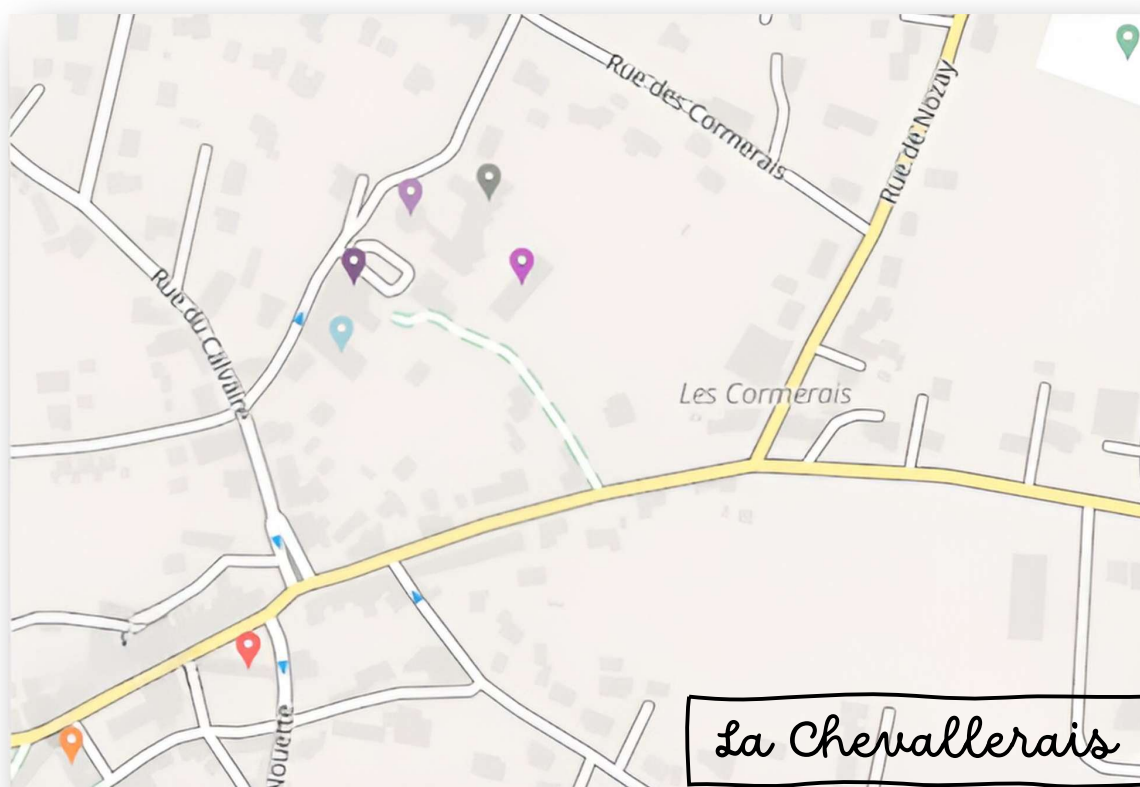
⚙ L'environnement

L'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) est déclaré auprès des services de la SDJES et fonctionne en multisite :

- **Salle du périscolaire** : Accueil péri et extra-scolaire pour les enfants de 3 à 11 ans
- **Hall du théâtre** : Accueil péri et extra-scolaire pour les enfants de 6 à 11 ans
- **Restaurant scolaire** : Accueil péri et extra-scolaire pour les enfants de 3 à 11 ans

La structure bénéficie également de la proximité de plusieurs équipements et partenaires : le restaurant municipal, l'école publique « Ecol'Eau », l'école privée « Saint Aubin », le skate parc, le stade et le lieu de pratique multisport, ainsi que la bibliothèque associative « Colette ».

- | | |
|---|--|
| 📍 Accueil périscolaire | 📍 Bibliothèque associative « Colette » |
| 📍 Restaurant municipal « Les Diables aux Thym » | 📍 Hall du théâtre |
| 📍 Ecole privée « Saint Aubin » | 📍 Ecole publique « Ecol'Eau » |
| 📍 Skate Parc/Stade/Lieu de pratique multisport | 📍 Mairie de la Chevallerai |



⚙ **Le public accueilli**

L'ACM de La Chevallerais accueille les enfants âgés de 3 à 12 ans révolus. Il propose deux formes d'accueil :

- **L'accueil de loisirs**, durant les vacances scolaires.
- **L'accueil périscolaire**, les mercredis et en dehors des temps scolaires (matin, midi et soir).

Ces services sont ouverts prioritairement aux enfants résidant dans la commune, dans la limite des places disponibles. Les enfants de moins de 3 ans peuvent être accueillis uniquement lors du périscolaire, s'ils sont scolarisés, après un échange préalable avec la direction pour définir les modalités d'accueil. La municipalité veille à offrir un cadre adapté à chaque âge, favorisant le confort, la sécurité et l'épanouissement des enfants.

⚙ **L'aménagement des structures**

📍 **LE PERISCOLAIRE**

Au sein de l'école publique « Ecol'Eau », il accueille les enfants de 3 à 12 ans et comprend :

- Une salle d'activités commune avec l'école
- Une régie de matériel du service à l'enfance et de l'école Ecol'Eau
- Quatre sanitaires
- Une cour extérieure partagée avec l'école
- Une kitchenette

La salle de sieste, mutualisée avec l'école maternelle, est située dans le bâtiment de l'école.

📍 **LE THEATRE**

Attenant à l'école privée « Saint Aubin », il accueille les enfants de 6 à 12 ans et comprend :

- Une salle d'activités
- Une cuisine
- Trois sanitaires
- Une salle de théâtre

⚙ **Les horaires de la structure**

ACCUEIL PERISCOLAIRE

Jours scolaires :

L'accueil périscolaire est ouvert tous les matins et tous les soirs :

- Matin : 7h30 à 8h30
- Midi : 11h50 à 13h30
- Soir : 16h30 à 19h

Les présences sont facturées au quart d'heure. Ce service ne nécessite pas d'inscription préalable.

Mercredi en période scolaire :

L'accueil est ouvert de 7h30 à 18h30. La réservation est obligatoire, et trois formules sont possibles :

- Matin avec repas
- Journée
- Après-midi sans repas

Le goûter est fourni pour tous les enfants présents l'après-midi.

ORGANISATION DES TEMPS D'ACCUEIL LE MERCREDI

FORMULE	PERI-ACCUEIL	TEMPS D'ANIMATION	POST-ACCUEIL
À LA JOURNEE	7h30 à 9h	9h à 17h (repas + goûter inclus)	17h à 18h30
À LA MATINEE	7h30 à 9h	9h à 13h30 (avec repas)	13h30
À L'APRES-MIDI	13h30	14h à 17h (goûter inclus)	17h à 18h30

Les présences sont facturées au quart d'heure de 7h30 à 9h et de 17h30 à 18h30. En revanche, les temps de 9h à 13h30 et de 14h à 17h30 constituent une souplesse accordée par la commune et ne sont pas facturés.

Inscriptions :

- Ouverture trois semaines avant le début de la période
- Inscriptions et annulations possibles jusqu'au lundi précédant le mercredi concerné, 9h
- Limité à 49 places

ACCUEIL EXTRASCOLAIRE (VACANCES SCOLAIRES)

L'accueil est ouvert du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30. La réservation est obligatoire.

ORGANISATION DES TEMPS D'ACCUEIL PENDANT LES VACANCES

FORMULE	PERI- ACCUEIL	TEMPS D'ANIMATION	POST- ACCUEIL
À LA JOURNEE	7h30 à 9h	9h à 17h (repas + goûter inclus)	17h à 18h30
À L'APRES-MIDI	13h30	14h à 17h (goûter inclus)	17h30 à 18h30

Les présences sont facturées au quart d'heure de 7h30 à 9h et de 17h30 à 18h30, tandis que les temps de 9h à 13h30 et de 14h à 17h30 sont non facturés, constituant une souplesse accordée par la commune.

Inscriptions :

- Ouverture trois semaines avant le début des vacances
- Inscriptions et annulations possibles jusqu'à une semaine avant, jusqu'au lundi précédant la période, 9h
- Limité à 45 places

⚙️ Composition de l'équipe pédagogique

L'équipe est composée de personnels qualifiés répondant aux exigences réglementaires en termes d'encadrement et de diplômes. Les animateurs sont présents sur tous les temps d'accueil proposés par la structure et sont complétés par des vacataires pendant les vacances. Les ATSEM de l'école publique renforcent l'équipe sur les temps du midi.

L'équipe du service à l'enfance se compose de :

- 1 coordinatrice
- 1 responsable adjointe
- 8 animatrices
- 2 ATSEM

2 – Les directives des différents projets

⚙ Le Projet Educatif De Territoire

La Communauté de Communes du Pays de Blain, regroupant Blain, Bouvron, Le Gâvre et La Chevallerais, s'engage depuis plusieurs années pour l'éducation des enfants et des jeunes. L'enjeu commun est l'harmonisation des pratiques éducatives sur tous les temps de vie : scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Le PEDT s'articule autour de 7 axes éducatifs :

1. Considérer l'enfant dans sa globalité et respecter son rythme et son épanouissement individuel
2. Favoriser le mieux vivre-ensemble et promouvoir des valeurs citoyennes de respect et de tolérance
3. Sensibiliser aux enjeux écologiques
4. Découvrir et s'approprier son territoire
5. Sensibiliser à la santé et à l'hygiène
6. Encourager les pratiques culturelles et sportives
7. Développer une dynamique collective pour les acteurs éducatifs

À partir de ses orientations stratégiques, l'équipe d'animation a réfléchi aux valeurs communes au territoire et à notre structure. Ces valeurs donnent du sens aux activités proposées et à la vie quotidienne de l'accueil.

⚙ Notre projet pédagogique

Dans un travail collaboratif, l'équipe pédagogique a réfléchi à son approche éducative et à son rôle auprès des enfants, en prenant en compte les valeurs personnelles et professionnelles de chacun.

De cette réflexion est née la conviction que l'éducation ne se limite pas à la transmission de connaissances. Nous avons pour ambition de créer un environnement d'apprentissage où chaque enfant peut s'épanouir pleinement, développer son autonomie et enrichir ses compétences.

Pour atteindre cet objectif, nous avons défini trois objectifs généraux, chacun déclinés en trois objectifs pédagogiques accompagnés des moyens concrets pour les mettre en œuvre.

Objectif 1 : Contribuer au développement de l'enfant dans son épanouissement personnel, son autonomie et sa curiosité

A. Favoriser l'autonomie et la prise de responsabilités

- Amener les enfants à se vêtir et se dévêtir seuls lors des temps récréatifs et de repos
- Encourager l'enfant à être acteur de ses temps grâce à la mise à disposition de matériel et d'outils via des coins créatifs et différents espaces
- Favoriser la coopération et l'entraide au sein du groupe : participation à la restauration des repas, accompagnement des plus jeunes par les plus grands, aide au rangement et au nettoyage des locaux, ateliers collaboratifs
- Valoriser l'enfant en lui confiant des responsabilités : vider le compost, distribuer le goûter lors des temps périscolaires, devenir chef de rang lors des sorties, se servir seul aux repas afin d'apprendre à gérer ses quantités

- Accompagner l'enfant dans l'apprentissage des gestes de propreté et de l'hygiène de base à l'aide de chansons, d'affichages et en impliquant l'enfant dans le débarrassage des tables lors des repas

B. Stimuler la curiosité intellectuelle et la créativité de l'enfant

- Permettre à l'enfant de choisir une activité grâce à une boîte à idées
- Laisser l'enfant mettre en place son activité et l'accompagner dans sa réalisation
- Proposer des ateliers scientifiques, artistiques, culinaires et culturels avec l'intervention de professionnels extérieurs (graffeur, pompier, vannier) et organiser des rencontres intergénérationnelles

C. Promouvoir le bien-être physique et mental de l'enfant

- Organiser des activités sportives variées pour favoriser le développement physique et l'apprentissage de la gestion des émotions (accepter la défaite et la victoire)
- Amener l'enfant à avoir une réflexion constructive et positive sur les situations rencontrées
- Valoriser l'enfant par une écoute active tout au long de la journée, lors de temps de rassemblement ou de moments informels

Objectif 2 : Favoriser la socialisation, la citoyenneté et le respect des autres

A. Impliquer l'enfant dans la co-construction des règles de vie

- Permettre aux enfants de s'exprimer, de rappeler les règles existantes et d'en adopter de nouvelles pour améliorer la prise de parole et la responsabilisation
- Élire un médiateur sur la cour pour responsabiliser les enfants concernant les règles : ils pourront désigner un arbitre sur les temps de jeux collectifs, utiliser les outils nécessaires à sa mission (cartons rouge et jaune) et intervenir en cas de conflit
- Impliquer les enfants dans la conception de pictogrammes et d'outils d'affichage du règlement

B. Sensibiliser à la citoyenneté et à la solidarité

- Utiliser des plats communs lors des repas pour que les enfants se servent seuls et apprennent la notion de partage
- Promouvoir les actions du Conseil Municipal des Enfants en organisant des ateliers pratiques (simulation de votes, vidéos explicatives) et des temps d'échanges sur le rôle et les missions des enfants élus
- Organiser et participer à des rencontres intergénérationnelles (jeux, repas, goûters, Semaine Bleue) pour favoriser le dialogue et le partage d'expériences

C. Cultiver un environnement inclusif

- Organiser des rencontres avec différentes structures accueillant des personnes à besoins spécifiques
- Mettre en place des jeux de connaissances à chaque période de vacances pour faciliter l'intégration de tous les enfants
- Participer à des projets sur le handicap avec un groupe de travail intercommunal et mettre à disposition trois malles (sensorielle, émotions, sportive) pour l'ensemble des acteurs liés à l'enfance de la COMCOM

Objectif 3 : sensibiliser les enfants à l'environnement et au développement durable

A. Initier les enfants aux gestes écologiques et à la préservation de l'environnement

- Mettre en place des affichages et codes couleurs pour faciliter le tri des déchets
- Sensibiliser les enfants à leur consommation et les inviter à une réflexion collective sur les bonnes pratiques et gestes simples à adopter

B. Intégrer la notion de développement durable dans les projets d'animation

- Sensibiliser les enfants à la saisonnalité des fruits et légumes via la création de calendriers, jeux, quizz et ateliers culinaires
- Utiliser des matériaux recyclés pour le bricolage et encourager les enfants à reproduire les créations chez eux (ex : Organiser des activités de land art avec des éléments naturels)
- Promouvoir des pratiques écoresponsables lors des balades à vélo ou des déplacements à pied

C. Promouvoir l'ouverture à la nature et à l'environnement local

- Sensibiliser à la pollution par des ramassages de déchets
- Organiser des visites pédagogiques (fermes, châteaux d'eau, etc.)
- Proposer des animations autour du jardinage, la création d'un potager et de semis

3 – Projet de fonctionnement

⚙ **Les temps périscolaires**

L'accueil périscolaire est un lieu d'échange et de rencontre entre les parents, les enfants et l'équipe d'animation, avec comme principale préoccupation le bien-être des enfants. Une relation de confiance entre familles et équipe est essentielle pour le bon fonctionnement de la structure. L'équipe met tout en œuvre pour que chaque enfant se sente bien et vienne avec plaisir.

LE MATIN

Le temps d'accueil du matin constitue un moment privilégié de transmission entre la famille et les animateurs. Il nécessite attention, calme et harmonie afin de favoriser l'épanouissement de l'enfant, tout en respectant son rythme.

L'accueil se déroule dans une ambiance sécurisante et attentive, grâce à :

- L'aménagement fonctionnel et agréable des lieux
- La proposition de jeux variés et adaptés

Les parents accompagnent les enfants à l'entrée et pointent leur arrivée. Les enfants de l'école Saint Aubin sont amenés par une animatrice à partir de 8h40 dans leur classe, tandis que les enfants de l'Ecol'Eau sont pris en charge par une ATSEM pour les maternels, et les élémentaires sont surveillés par une animatrice sur la cour ou en intérieur jusqu'à la sonnerie de l'école à 8h50.

LE SOIR

Les enfants de maternelle amenés au périscolaire par les ATSEM, et les enfants de l'élémentaire se présentent seuls dans la salle d'accueil. La fin d'après-midi étant souvent un moment d'excitation, l'accueil propose :

- Un espace agréable et apaisant pour le goûter dans le restaurant municipal (pris en charge par la commune)
- Des activités encadrées par les animateurs ou du jeu libre

Les parents viennent chercher leurs enfants dans l'enceinte de l'accueil périscolaire et préviennent l'animateur de leur départ. Un enfant ne peut quitter seul l'accueil que si une autorisation écrite du responsable légal est fournie ou si cela a été autorisé sur le portail famille.

LE MERCREDI

L'équipe se réunit une heure chaque semaine pour réfléchir à des projets d'animation à mener le matin et l'après-midi en fonction des différentes tranches d'âges.

Les thématiques sont choisies selon les envies et l'âge des enfants, et des partenariats locaux sont privilégiés : bibliothèque, associations culturelles ou sportives.

Ce mode de fonctionnement nous permet d'offrir des activités dans le prolongement du temps scolaire, sur plusieurs séances. Ces activités sont diversifiées et enrichissantes : culturelles, sportives, environnementales, nature...

⚙ **Les vacances**

Les accueils de vacances sont organisés autour de thématiques choisies en amont par l'équipe d'animation. Les activités sont majoritairement liées à ces thèmes.

Chaque période de vacances propose un temps fort par tranche d'âge et par semaine : sortie, intervention extérieure ou grand jeu multisite.

Au début de chaque vacances, l'équipe réaménage les locaux pour que les enfants puissent se détacher de l'image des structures scolaires. La décoration de l'accueil est adaptée à la thématique et réalisée avec les enfants, afin de favoriser leur appropriation des lieux.

Chaque année, l'équipe d'animation organise un temps de présentation à destination des familles afin de leur faire découvrir les activités de l'été à venir, de leur permettre d'anticiper l'organisation familiale et de favoriser les échanges en amont de la période estivale. À cette occasion, le fascicule d'inscription est remis aux familles et mis en ligne sur le site internet de la commune. Les inscriptions sont possibles à partir d'une date précise communiquée en amont, et l'envoi des formulaires peut se faire à partir de 9h, par mail ou en présentiel.

☀ **Une journée type d'accueil périscolaire mercredi et accueil de loisirs vacances**

La journée type permet de se faire une idée de l'organisation générale de l'accueil. Elle est donnée à titre indicatif et les horaires peuvent rester flexibles, à l'exception des horaires d'ouverture et de fermeture de la structure.

Journée type aux Parpallous

7h30 à 9h	Péri accueil pour les familles (Payant au ¼ d'heure via un pointage tablette)
9h à 9h30	Souplesse d'accueil accordée aux familles (Gratuit donc pas de pointage tablette)
9h30 à 10h	Rassemblement
10h à 11h30	Animation et rangement
11h30 à 12h	Temps libre
	Passage aux toilettes et lavage des mains
12h à 13h15	Repas au restaurant municipal « Les Diabes Au Thym »
13h à 14h	Sieste pour les plus petits
	Temps calme (Repos allongé, lecture, dessin, puzzle)
14h à 14h30	Sieste pour les plus petits
	Temps libre (jeux de société, jeux dehors...)
14h30 à 16h	Réveil échelonné des dormeurs
	Rassemblement et animation
16h à 17h	Goûter au restaurant municipal ou à l'ALSH puis temps libre
17h à 17h30	Souplesse de post-accueil accordée aux familles (Gratuit donc pas de pointage tablette)
17h30 à 18h30	Post accueil pour les familles (Payant au ¼ d'heure via un pointage tablette)

Rappels importants : Le mercredi et les vacances, les départs et arrivées des enfants inscrits en demi-journée doivent s'effectuer à 13h30.

La vie quotidienne

La vie quotidienne constitue un véritable temps éducatif. Chaque moment est pensé pour accompagner l'enfant, favoriser son autonomie et assurer son bien-être.

L'ACCUEIL

Moment clé de séparation avec la famille, l'accueil du matin est assuré par un animateur disponible, attentif aux transmissions, consignées dans un cahier de liaison. Les animateurs proposent des activités autonomes (dessins, jeux de société, lecture...).

Matin et soir, l'ambiance doit être chaleureuse : les animateurs sont acteurs et non simples surveillants.

LE RASSEMBLEMENT

Ce temps permet de se présenter, de donner les informations sur la journée, de rassurer les enfants et d'instaurer un rituel. Il favorise également les échanges formels et informels, essentiels pour comprendre les besoins du groupe et veiller à la vie collective.

LES REPAS

Ils ont lieu au restaurant scolaire. Chaque animateur se place idéalement à une table pour créer un climat calme et convivial. Les règles éducatives sont valorisées : déplacements limités, enfant confortablement installé, invitation à goûter chaque aliment.

L'animateur accompagne : lavage des mains, apprentissages d'autonomie (se servir, couper sa viande, se tenir à table), limitation du gaspillage, tri des déchets.

Le goûter, préparé par nos chefs cuisiniers, est un temps de convivialité permettant de revenir sur le vécu de la journée.

LA SIESTE, LE TEMPS CALME ET LE TEMPS LIBRE

Pour les maternelles, la sieste se déroule dans le dortoir de l'école publique, dans une ambiance apaisante (histoire, musique douce). L'animateur reste présent et assure un réveil échelonné.

Pour les élémentaires, un temps calme suit systématiquement le repas (lecture, dessins...). Ensuite, un temps libre est proposé : extérieur si possible, ou intérieur (construction, jeux de société...).

LES ACTIVITES

Les activités sont variées, préparées à l'avance et adaptées à l'âge des enfants. Elles sont ludiques, pédagogiques et cohérentes avec les thématiques (notamment durant les vacances).

L'animateur : Prépare l'activité, accompagne sans faire à la place, encourage le rangement et le nettoyage en fin de séance.

LE RANGEMENT

Une activité terminée doit être rangée. L'enfant participe au rangement de son matériel et au nettoyage. A l'issue du temps libre, un rangement collectif est organisé, afin que l'espace soit propre avant le début de l'activité.

LES DOUDOUS

Les enfants peuvent garder leur doudou, repère affectif indispensable pour certains. L'enfant peut y accéder librement, mais il est encouragé à le poser pour les repas, l'hygiène, les activités salissantes ou les jeux extérieurs.

4 – L'équipe encadrante

L'équipe encadrante joue un rôle éducatif essentiel. En effet, chaque adulte est un repère pour les enfants par son attitude, son langage et sa manière d'appliquer les règles. Même si chacun a une fonction propre, l'équipe doit rester cohérente et bienveillante pour garantir un cadre sécurisant.

LA DIRECTION

La direction organise le fonctionnement quotidien de la structure. Elle veille à la sécurité des enfants, au respect du projet pédagogique et à la cohésion de l'équipe. Elle gère l'organisation matérielle et administrative, accompagne les animateurs dans leurs projets, anime les réunions, suit les stagiaires et assure le lien avec les familles, les partenaires et l'organisateur.

L'EQUIPE D'ANIMATION

À chaque rentrée scolaire, l'équipe d'animation rencontre les équipes enseignantes afin d'échanger sur les pratiques, le fonctionnement et le suivi des enfants, dans un objectif de continuité éducative. Les animateurs conçoivent et encadrent des activités adaptées aux besoins et aux âges des enfants. Ils garantissent leur sécurité et leur bien-être, veillent à l'hygiène et au respect du matériel.

Disponibles, à l'écoute et exemplaires, ils travaillent en équipe, participent aux réunions et contribuent à l'évolution et au bon fonctionnement de la structure. Ils sont des repères stables et rassurants pour les enfants ainsi que les interlocuteurs quotidiens des familles.

ROLE SANITAIRE

La direction est référente sanitaire, mais toute l'équipe veille à la santé et à l'hygiène des enfants (hydratation, protection solaire, gestes du quotidien, application des PAI...). Les animateurs connaissent les procédures d'urgence, utilisent les trousse de secours et consignent les soins dans le registre prévu à cet effet.

ACCUEIL DES ENFANTS A BESOINS SPECIFIQUES

Chaque enfant est accueilli comme un enfant avant tout. Un temps d'échange avec la famille permet d'adapter l'accueil et, si besoin, de mettre en place un PAI. Les activités sont préparées, adaptées et accompagnées pour garantir la compréhension, la sécurité, la valorisation et l'intégration de l'enfant. Un retour est fait aux parents pour ajuster l'accompagnement si besoins.

COMMUNICATION ET RELATIONS

La communication avec les familles repose sur un dialogue régulier et bienveillant. Les informations sont diffusées via les affichages, le portail famille et les échanges quotidiens. La structure entretient des liens avec l'organisateur et les partenaires locaux, participant ainsi à son ancrage sur le territoire.

Des points de coordination mensuels sont mis en place avec les équipes des deux écoles afin d'échanger régulièrement sur l'organisation, le suivi des enfants, les besoins spécifiques et toute situation nécessitant une concertation, dans un objectif de cohérence éducative et de continuité entre les temps scolaires et périscolaires.

RELATIONS EDUCATIVES

Les animateurs construisent une relation de confiance avec chaque enfant, en étant présents, à l'écoute et en valorisant les progrès. Entre enfants, l'entraide, la tolérance et le respect du cadre commun sont encouragés afin de favoriser une vie de groupe harmonieuse.

5 – L'évaluation du projet pédagogique

Tout au long de l'année, le projet pédagogique est évalué de manière continue afin de mesurer son efficacité, sa pertinence et sa cohérence. Cela permet d'ajuster les actions selon les besoins des enfants et de l'équipe, et favorise la progression des pratiques.

Pendant les vacances, les enfants participent activement à leur bilan. Chaque jour, lors du goûter, un temps d'échange informel permet de recueillir leur ressenti sur les activités et la journée, afin d'adapter les prochaines animations.

Nos critères d'évaluation portent sur :

LE COMPORTEMENT DES ENFANTS

- Implication dans la vie du centre et prise d'initiatives
- Qualité des échanges et interactions entre enfants
- Respect des règles et possibilité d'exprimer leurs envies
- Relations entre les plus grands et les plus petits, intégration des enfants isolés

LE PROJET DE FONCTIONNEMENT

- Respect du projet et du rythme de l'enfant
- Besoin éventuel d'adaptations

LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES ET MOYENS

- Atteinte des objectifs fixés
- Pertinence et mise en œuvre des moyens utilisés

LES PROJETS D'ANIMATION

- Satisfaction des enfants et adéquation avec leurs besoins
- Adaptation aux tranches d'âge et diversité des activités
- Innovation et variété des propositions

Contacts

- Mairie de la Chevallerai : 02.40.79.10.12 – mairie@lachevallerais.fr
- Accueil de Loisirs : 02.40.87.52.44 – alsh@lachevallerais.fr
- Coordinatrice à l'enfance : 07.50.75.45.15 – manon.brochard@lachevallerais.fr

6 - Annexes

⚙ Les mini-camps

Ils permettent aux enfants de 5 à 12 ans de découvrir de nouveaux milieux et de nouvelles activités et pour certains de pouvoir partir en vacances. Les enfants évoluent tant en autonomie qu'en partage. En effet, les séjours proposent des activités directes par le biais d'intervenants (accrobranche, vélo, canoë...). Mais également des activités indirectes encadrées par l'équipe d'animation.

Ces différents temps et leurs objectifs, sont :

8h00 à 9h30 : Réveil échelonné, petit déjeuner, toilette et rangement des affaires personnelles.
Permet de respecter le rythme de chaque enfant et d'installer une matinée sereine.

9h30 à 12h00 : Activités encadrées par l'équipe ou prestataires extérieurs (grands jeux, sport, ateliers manuels, culturels...).

Favorise l'autonomie, la curiosité et le développement des compétences sociales et physiques.

12h00 à 12h30 : Préparation du repas, mise en place des tables et lavage des mains.
Apprend aux enfants les règles de vie collective et l'importance de l'hygiène.

12h30 à 13h00 : Repas et vaisselle, participation des enfants aux tâches collectives.
Encourage la coopération, le partage et le sens des responsabilités.

13h00 à 14h00 : Temps calme, repos ou activités tranquilles (lecture, dessin...).

Permet aux enfants de se détendre, de récupérer et de gérer leur énergie.

14h00 à 16h30 : Activités encadrées ou sorties thématiques avec professionnels (canoë, vélo, accrobranche...).

Favorise la découverte, l'apprentissage pratique et la socialisation.

16h30 à 17h00 : Goûter et échanges informels entre enfants et animateurs.
Offre un moment de convivialité et permet aux enfants d'exprimer leur ressenti sur la journée.

17h00 à 18h00 : Douches, hygiène et temps libre.
Encourage l'autonomie et le respect de soi.

18h00 à 18h30 : Préparation du dîner, mise en place des tables et lavage des mains.
Renforce les habitudes collectives et l'hygiène quotidienne.

18h30 à 19h30 : Dîner et vaisselle, participation des enfants aux tâches collectives.
Poursuit l'apprentissage du partage, de l'entraide et de la responsabilité.

19h30 à 20h30 : Veillée (jeux, échanges, animations).

Favorise la cohésion du groupe et crée un moment de détente avant le coucher.

20h30 à 21h30 : Préparation au coucher et couchage échelonné selon l'âge.
Assure un temps de repos adapté et respectueux du rythme de chaque enfant.

Les sorties

La préparation d'une sortie commence la veille de celle-ci. L'animateur responsable vérifie le sac à dos contenant trousse de secours, PAI, lingettes, changes, sacs poubelle, eau et collations. L'animateur vérifie également si le matériel nécessaire aux activités sur place est préparé.

Le jour même, il s'acquitte d'une photocopie de la liste des participants, s'assure que chaque enfant porte des vêtements et chaussures adaptés, et que toutes les autorisations parentales nécessaires sont complétées. Pour les sorties avec pique-nique, il veille à récupérer les repas auprès des chefs cuisiniers.

Au retour, l'animateur complète les trousse de secours, note les incidents éventuels, range le matériel et les glacières.

SORTIES A PIED

Deux animateurs minimum accompagnent le groupe. Les enfants se tiennent par deux, les animateurs portent des gilets jaunes et encadrent le groupe. La sécurité est rappelée avant et pendant le trajet, notamment lors des traversées de rue.

SORTIES A VELO

Un repérage de l'itinéraire est effectué et communiqué à la direction. Deux animateurs accompagnent le groupe (chef de file et serre-file). Chaque enfant porte casque et gilet jaune. Le nombre d'enfants est limité à 12 pour les élémentaires et 8 pour les maternels.

SORTIES EN CAR

Le taux d'encadrement réglementaire est respecté. Les animateurs se positionnent aux portes et issues de secours. Un animateur demande les coordonnées du chauffeur. La surveillance des enfants est permanente pendant le trajet.

SORTIES PISCINE

Le taux d'encadrement est d'un animateur pour 5 enfants de moins de 6 ans et un pour 8 enfants de plus de 6 ans. Les sacs de piscine ainsi la trousse de secours sont vérifiés et préparés. En arrivant les règles sont expliquées puis les enfants se changent et se douchent. En amont, le maître-nageur est informé du nombre et des âges des enfants. Les enfants portent les équipements adaptés (ceinture, bonnet), et un passage aux douches est prévu après la séance.

☼ La sécurité des mineurs accueillis

La sécurité des enfants est une priorité absolue pour l'équipe d'encadrement et s'applique en tout lieu et à tout moment.

DOSSIER INDIVIDUEL

Lors de l'inscription, les familles renseignent les autorisations nécessaires (autorisations de sorties, PAI, etc.) et les personnes habilitées à récupérer l'enfant. L'équipe vérifie régulièrement l'identité des personnes inconnues et s'assure des autorisations. En cas d'exception, un contact direct avec le responsable légal est nécessaire, suivi d'une trace écrite.

INFIRMERIE ET PAI

Chaque lieu fréquenté par l'enfant dispose d'une infirmerie équipée pour les soins courants et les situations d'urgence. Les trousse et PAI (Projet d'Accueil Individualisé) sont consultés avant chaque soin, et tout acte est consigné dans le registre d'infirmerie. Les PAI détaillent les conditions de prise en charge des enfants ayant des problèmes de santé, incluant médicaments et procédures spécifiques.

MATERIEL ET LOCAUX

L'équipe veille à ce que les locaux et le matériel soient sécurisés et en bon état. Tout incident est signalé à la direction pour action rapide. Les accès sont contrôlés, et les portes intérieures et extérieures sont également verrouillées en dehors des horaires d'accueil.

CONSIGNES INCENDIE

Les sorties de secours et accès pompiers doivent rester libres et déverrouillés. Les animateurs connaissent les procédures, dirigent les enfants calmement vers les issues et effectuent un comptage au point de rassemblement. Les extincteurs sont vérifiés annuellement, et des exercices d'évacuation sont réalisés régulièrement.

PROTECTION DES MINEURS

L'équipe agit et se forme pour prévenir tout risque d'atteinte à l'intégrité physique ou morale des enfants. Ce qui inclut :

- La vérification des droits à l'image
- Éviter d'être seul avec un enfant et maintenir une surveillance ouverte
- Le contrôle strict de l'identité des personnes venant chercher un enfant
- La surveillance des enfants utilisant un téléphone portable
- La vigilance accrue sur les temps de récréation, de piscine ou sorties
- La connaissance des procédures de signalement en cas de suspicion de maltraitance (119 ou Cellule de Recueil d'Information Préoccupante - CRIP)

Chaque animateur est responsable de l'enfant qui lui est confié et veille à sa sécurité et son bien-être tout au long de la journée.

⚙ **Les temps de préparation et de réunion**

TEMPS DE PREPARATION

Les heures de préparation des activités se font en équipe. La direction et l'équipe d'animation collaborent pour croiser les idées et instaurer un climat d'échanges et de confiance.

REUNIONS

Les réunions d'équipe sont obligatoires pour assurer la continuité pédagogique et le bon fonctionnement de l'accueil. Elles permettent de faire le point sur les enfants, l'équipe, les échanges avec les familles, le projet pédagogique et le fonctionnement général.

Elles abordent notamment :

- Le suivi des enfants et du groupe
- Les objectifs pédagogiques et le projet de fonctionnement
- Le planning horaire de l'équipe
- Les sorties et leur lien avec le thème abordé
- Le rappel des règles de vie, d'hygiène et de sécurité
- La préparation détaillée des plannings d'activités pour les mercredis et vacances
- La répartition du budget et du matériel

⚙ **Les temps de préparation et de réunion**

NON NEGOCIABLE

Chaque membre de l'équipe doit respecter la loi, les règlements, le projet pédagogique et sa fiche de poste. Il doit veiller à l'intégrité physique et morale de tous et assurer une surveillance active des enfants en tout temps. L'usage du téléphone portable est limité aux pauses et ne doit jamais nuire au fonctionnement du centre ni à la sécurité des enfants. Les réunions sont obligatoires et toute absence doit être justifiée. Les horaires du centre doivent être respectés, et dormir pendant les temps de travail ou de transport est strictement interdit.

REGLES DE VIE

Les conflits entre adultes doivent se régler en dehors de la présence des enfants. Les pauses doivent rester courtes et planifiées pour ne pas perturber le fonctionnement ni la sécurité. Toute sortie du centre doit être signalée à la directrice. L'accueil de loisirs doit être rangé, propre et sécurisé en fin de journée, ce travail pouvant être fait avec les enfants. Toute absence doit être signalée le plus tôt possible pour permettre les remplacements nécessaires.